

# Règlement concours 10 ANS TRAM E

---

## **Article 1 : Société organisatrice**

M TAG, Société Publique Locale des mobilités de l'aire grenobloise, RCS Grenoble 301 503 231, dont le siège social est situé au 15 avenue Salvador Allende 38130 Echirolles CS 70258 38044 Grenoble Cedex 9, organise un jeu concours du vendredi 16 juin au dimanche 22 juin 2025 inclus.

L'opération est intitulée : «10 ANS TRAM E». Cette opération est active du 16 au 22 juin 2025 inclus, disponible sur le site reso-m et relayée via les comptes Transport M réso sur les réseaux sociaux.

## **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non du réseau M réso, qui désire participer gratuitement en remplissant le formulaire dédié sur le site reso-m. Une participation par personne est autorisée.

2.2 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## **Article 3 : Modalité de participation**

### **3.1 Déroulement du jeu**

Le jeu se déroule du lundi 16 juin début de service comme suit : le participant remplit le formulaire sur la page dédiée. Le jeu se termine le 22 juin 2025 à 23h59.

Le participant confirme avoir pris connaissance des modalités de participation.

La sélection des gagnants s'effectuera comme suit :

- Un jury interne M TAG comptabilisera les bonnes réponses à l'ultime énigme du jeu.
- Un tirage au sort aura lieu parmi ces bonnes réponses.
- Les 12 premières personnes tirées au sort se verront invitées la matinée du samedi 28 juin sur le dépôt de Gières qui se conclura par une conduite de tram sur la voie d'essai aux côtés de formateurs. Chaque gagnant pourra être accompagné du proche de son choix.

Ce lot ne peut pas être échangé contre un autre lot.

### **3.2 Composition du jury**

Le jury interne M TAG sera composé de 3 personnes de la Direction Relation Client et Marketing.

Il se réunira à l'issue du concours et procédera à la sélection pendant la semaine du 23 au 27 juin 2025.

### **3.3 Désignation des gagnants**

Les 12 gagnants seront prévenus par mail au plus tard mercredi 25 juin par l'Organisateur. Ils devront confirmer leur présence à cette matinée du samedi 28 juin par retour de mail et fournir à l'organisateur leurs coordonnées ainsi que celles du proche choisi afin de pouvoir accéder au site de Gières. Si l'un des gagnants est mineur, la personne choisie qui l'accompagnera devra être majeur. Une pièce d'identité sera nécessaire pour accéder au site le jour J.

### **3.4 Condition d'annulation du jeu concours**

En cas de mouvement social important sur les lignes M réso, le concours pourrait être reporté à une date ultérieure.